

## COTECH 2 : FINALISATION DE L'ÉVALUATION DU CTBV DU SEMNON

COMPTE RENDU

08/10/20

13H30

THOURIE

<b>PARTICIPANTS</b>	Yvan HURVOIS (AELB), Léa LEGENTILHOMME (RAF Co), Pierre FRAPPIER (Ter Qualitechs), Philippe BERNARD (CRABZH), Maxime GALLON (DRAAF Pays de la Loire), Christine HERSANT (DDTM 35), Gabriel BEDUNEAU (EPTB Vilaine), Stéphane GOURMAUD (CRB), Maïna PRIGENT (AELB), Bruno BRUNEL (OFB 35), Magali BROCHU (OFB 35), Florence FERNANDEZ (DRAAF Bretagne), Richard PELLERIN (FDAAPPMA 35), Thierry RESTIF (SMBS), Sophie DUCHANGE (SMBS), Camille MAY (SMBS), Alice CHATEL (SMBS), Marion PELLEN (SMBS)
---------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>PRESENTATION</b>	<b>RUBRIQUES A L'ORDRE DU JOUR</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Rappel d'éléments de contexte</li> <li>○ Où en est-on ? (Réponse aux registres évaluatifs / Présentation des indicateurs de résultats)</li> <li>○ Que reste-t-il à faire ? Introduction à la programmation</li> </ul>

<b>PRESENTATION</b>	<p>Après avoir rappelé quelques éléments de contexte sur le Bassin versant, le planning de l'étude évaluation/programmation et son objectif, la présentation s'est poursuivie sur l'analyse des registres évaluatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La pertinence de la stratégie du contrat territorial 2016-2020 :             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ La territorialisation a été respectée dans la mise en œuvre des actions</li> <li>○ Le réseau de partenaires du contrat a été étendu (point identifié comme un frein lors de l'évaluation précédente)</li> <li>○ La stratégie est pertinente pour aller dans le sens d'une amélioration de la qualité de l'eau mais manque d'ambition au regard des objectifs à atteindre (objectifs DCE)</li> </ul> </li> </ul>
<b>REMARQUES</b>	<p><u>Gabriel BEDUNEAU (EPTB Vilaine)</u> : précise que le montant du PDM est très élevé notamment par rapport aux actions « au-delà de la directive nitrates » qui sont conséquentes et impactent fortement le montant global. Il est nécessaire d'avoir conscience de cela.</p> <p><u>Yvan HURVOIS (AELB)</u> : ajoute que l'utilisation du PDM comme référence est à nuancer. En effet, l'exercice PDM est un exercice de planification basé sur des hypothèses très grossières. On peut se donner un objectif en rapport avec le PDM mais au final le juge de paix, ce sont les actions réalisées sur le terrain.</p> <p><u>Gabriel BEDUNEAU</u> : souligne, néanmoins, que par rapport aux actions environ 1/3 des actions sont réalisées. Cet élément peut permettre de mobiliser les élus qui peuvent se dire « on change de braquet et la référence, c'est le PDM » ; le PDM devient un point d'ancrage permettant d'interpeller les élus sur les montants à allouer pour aller vers le bon état.</p> <p><u>Yvan HURVOIS</u> : rajoute que le PDM est à utiliser en valeur relative plutôt qu'en valeur absolue, le PDM c'est un guide. L'AELB est prête à soutenir une ambition de cet ordre, « On est bien d'accord, il faut appuyer sur la pédale d'accélérateur ».</p> <p><u>Thierry RESTIF (président du SMBS)</u> : met en évidence les éléments techniques à expliquer : qu'est-ce que le PDM ? (pour les nouveaux élus). Effectivement politiquement, le PDM peut être utilisé car il y a une volonté de changer de braquet mais ce n'est pas qu'une question de moyens financiers : quels autres leviers ?</p>

Yvan HURVOIS : mentionne la filière bois-énergie sur le territoire en termes d'actions innovantes

## PRESENTATION

La suite de la présentation, toujours autour des registres évaluatifs, s'est concentrée sur l'efficacité des actions. Après avoir détaillé par action les indicateurs de résultats associés et permettant d'apprécier l'efficacité, les données « qualité de l'eau » ont été présentées. En effet, le contrat avait des objectifs de résultats sur la qualité physico-chimique et biologique des masses d'eau. Le bilan montre :

- Une tendance à la dégradation pour la qualité physico-chimique de l'eau
- Une tendance à la dégradation pour la qualité biologique : 9 masses d'eau dégradées (perte d'une à deux classes de qualité pour 6 masses d'eau)
- Que les suivis de la qualité de l'eau sont difficiles à relier aux actions du contrat territorial. Néanmoins, ils rendent compte de l'état global et de la tendance

## REMARQUES

### **Agricole/bocage :**

Florence FERNANDEZ (DRAAF Bretagne) : concernant l'augmentation des surfaces en culture et la diminution des surfaces en prairies, le lien avec l'IFT moyen du BV et l'observatoire des ventes a – t – il été fait ?

Alice CHATEL (SMBS) : non, pas de lien avec l'observatoire des ventes car les résultats en Pays de la Loire sont discutables.

Florence FERNANDEZ : demande également si tous les exploitants qui se sont engagés à faire du désherbage mécanique ont continué ?

Marion PELLEEN (SMBS) : c'est la difficulté justement on n'a pas cette information.

Florence FERNANDEZ : idem pour les exploitants en MAEC ont-ils continué à modifier leurs pratiques ?

Thierry RESTIF : demande si les CUMA/ETA ont eu des aides. Dans ce cas, elles pourraient s'engager à donner les surfaces traitées.

Yvan HURVOIS : répond que les aides ne sont pas conditionnées à la déclaration des surfaces désherbées mécaniquement mais c'est une bonne idée.

Il ajoute, concernant les données agricoles que les enquêtes statistiques SRISE 2016-2017 financées par l'AELB, le CD35, le CR Bretagne pourraient être prises en compte mais les bornes de cette enquête ne correspondent pas aux bornes du contrat, ni au Bassin Versant car elles sont ciblées sur la Bretagne.

Alice CHATEL : sur le désherbage mécanique les données sont à relativiser car les ETA sont moins bien équipées que les CUMA et que les outils ne sont pas beaucoup utilisés.

Yvan HURVOIS : fait le lien avec les enquêtes SRISE qui proposent des données qualitatives et quantitatives (à interpréter en valeur relative et non absolue).

Gabriel BEDUNEAU : ajoute que cela permet de donner une tendance en comparaison avec les enquêtes SRISE

Florence FERNANDEZ (DRAAF Bretagne) : demande combien d'ETA il y a sur le BV ?

Alice CHATEL : 10 ETA dont 2 équipées.

*Echanges autour du volet bocage*

### **Milieux aquatiques :**

Léa LEGENTILHOMME (RAF Co) : A quoi correspondent les indicateurs biologiques ? Comment sont-ils calculés ?

Camille MAY (SMBS) : propose une explication technique des calculs.

Léa LEGENTILHOMME : demande si les résultats peuvent descendre encore plus bas

Bruno Brunel (OFB) : répond par l'affirmative : jusqu'à zéro pour l'IPR. Il précise d'ailleurs qu'un écart de 15 à Rougé, c'est bien.

Léa LEGENTILHOMME : demande quelques précisions par rapport au colmatage

Camille MAY : Tous les cours d'eau restaurés finissent par se colmater à nouveau. 2 hypothèses : La première liée à l'effet des travaux (ex : dans le cas d'une recréation de cours d'eau) mais c'est un effet qui peut, peut-être, s'effacer avec le temps. La deuxième c'est les apports du BV.

Maina PRIGENT (AELB) : on a tendance à relier les suivis biologiques au volet Milieux Aquatiques mais à la base c'est un état intégrateur de la qualité de l'eau qui va au-delà de l'entrée biodiversité ou espèces. Effectivement, le plus logique est d'évaluer le suivi morphologique des travaux.

Camille MAY : on présente ces indicateurs car c'est de cette manière que le contrat a été écrit. Mais effectivement, ce n'est pas logique et pertinent.

Maina PRIGENT : ajoute qu'il faut avoir une réflexion sur quels types d'indicateurs on met en face de quelles actions pour évaluer l'efficacité.

#### **Efficacité globale du contrat :**

Stéphane GOURMAUD (CRB) : souligne que des actions sont réalisées et d'un autre côté, la qualité de l'eau se dégrade. Quelque chose cloche ! Financeurs et syndicat mettent de l'argent mais les actions ne portent pas leurs fruits. On tente d'améliorer les choses mais d'un autre côté, il y a toujours des dégradations qui se poursuivent. L'équipe technique doit montrer aux nouveaux élus les dégradations qui sont existantes sur le terrain (lors du COPIL de la semaine prochaine notamment).

Yvan HURVOIS : le bassin versant du Semnon est un très grand BV donc les milieux ne réagissent pas comme ça. Les travaux pèsent d'autant moins que le BV est grand donc il faut renforcer et augmenter le volume d'actions sur le terrain et cibler certaines masses d'eau.

Thierry Restif : précise qu'il y a une part des cultures qui ont augmenté sur le territoire et ça joue sur les transferts (pesticides, matière organique). Il y a des parcelles cultivées qui sont proches des cours d'eau et avec les événements climatiques il peut y avoir beaucoup de ruissellement. Est-on capable de montrer cette évolution des cultures ?

Florence FERNANDEZ : au sujet du RPG, elle précise qu'il faudrait regarder dans les îlots (sur les 3-5 ans). Les parcelles sont plus grandes qu'avant et les paramètres nitrates et pesticides se dégradent. Ce qui pose question sur les actions à venir.

Stéphane GOURMAUD : Il y a des dégradations naturelles sur le bassin versant (grand territoire, équipe qui ne peut pas être partout, territorialisation) mais le côté anthropique est fort, avec des cours d'eau bouchés par exemple (en référence au COTECH milieux aquatiques du matin). Les travaux réalisés sont anéantis en 2 jours par certaines dégradations.

Camille MAY : Les travaux sont dilués par la taille du bassin versant mais, oui, il y a aussi beaucoup de dégradations. Si on devait faire le bilan des travaux réalisés par rapport aux dégradations on serait sûrement en négatif.

Christine Hersant (DDTM 35) : Précise que « la pelle dans le cours d'eau », c'est culturel comme par exemple les actions de curage de cours d'eau, ...

Camille MAY : précise qu'en effet « l'arbre », c'est plus important. Les gens téléphonent et font de la délation quand il y a des abattages d'arbres.

Stéphane GOURMAUD : souligne qu'il y a besoin d'élus pour passer des messages.

Gabriel BEDUNEAU : Par rapport au problème « nitrates », il y a des interrogations sur l'état des bâtiments et sur les fuites liées au vieillissement des bâtiments. Il y a aussi le problème de la sur-fertilisation. Il y a un vrai besoin d'une méthode pédagogique qui montre cela. Dans les actions, il ne faut pas faire dans la dentelle. Les écarts aux bonnes pratiques, on le paye « cash ». Les nouveaux élus savent que le Semnon est

	<p>montré du doigt, ils en ont conscience. On ne peut pas continuer à accepter les dégradations.</p> <p><u>Stéphane GOURMAUD</u> : Les élus doivent prendre la mesure des dégradations sur le terrain. Ce n'est pas possible de continuer comme ça.</p> <p><u>Florence FERNANDEZ</u> : précise au sujet des produits « phytos » qu'il y a eu moins de contrôles cette année à cause de la COVID 19. Or, le milieu est fragile (risque parcellaire, grandes parcelles, ...) s'il y a une application de substances actives sans prise de conscience de la fragilité du milieu, on aura toujours sur ce BV des pics de concentrations.</p> <p><u>Maïna PRIGENT</u> : le PDM a été rédigé en partant du principe de non dégradation des masses d'eau. Si on continue de dégrader les masses d'eau, cela va encore complexifier l'exercice. La question des dégradations en milieux aquatiques doit prendre de la place dans la construction de ce contrat.</p>
<b>PRESENTATION</b>	
<p>La suite de la présentation, toujours autour des registres évaluatifs, s'est concentrée sur la cohérence interne/externe et la gouvernance du contrat. Le bilan permet de constater que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les moyens sont moyennement cohérents aux objectifs du contrat</li> <li>- La coordination/coopération des acteurs est inégale</li> <li>- Le cadre réglementaire et politique est changeant et complexe et il existe aussi une diversité d'outils/dispositifs/programmes</li> <li>- L'implication des élus aux comités syndicaux et bureaux est plus importante qu'au COPIL</li> </ul>	
<b>REMARQUES</b>	<p><u>Florence FERNANDEZ</u> : demande à ce que la DREAL, Négoces et coopératives soient ajoutées dans le tableau des acteurs.</p> <p><u>Alice CHATEL</u> : Précise que les coopératives et Négoces sont absentes à ce jour. On n'arrive pas à les intégrer à nos actions, une démarche avait été entamée avec l'EPTB mais sans suite.</p> <p><u>Philippe BERNARD (CRAB)</u> : ajoute qu'effectivement s'il y a un autre monde avec lequel on n'a pas de connexions, cela va être très compliqué.</p> <p><u>Léa LEGENTILHOMME</u> : rajoute qu'un lien avec les plans climat peut être fait (PCAET) au niveau de la communauté de communes. Exemple des actions sur la méthanisation, couverture de fosses, épandage, adaptation au changement climatique</p> <p><u>Thierry Restif</u> : fait le lien avec la mobilisation agricole dans le cadre des PCAET des EPCIs.</p> <p><u>Maïna PRIGENT</u> : Demande comment va se faire le relais avec la profession agricole ?</p> <p><u>Thierry Restif</u> : répond par des groupes de travail avec des agriculteurs, des agriculteurs qui innovent. Cela peut faire tache d'huile.</p> <p><u>Marion PELLEN</u> : précise que c'était l'idée de cette diapositive de montrer l'intérêt d'aller chercher des appuis.</p>
<b>PRESENTATION</b>	
<p>La présentation s'est poursuivie sur un bilan des préconisations pour l'orientation du prochain contrat sous forme d'un tableau Forces/Faiblesses/Opportunités/Menaces (Cf. présentation PowerPoint)</p>	
<b>REMARQUES</b>	<p><u>Stéphane GOURMAUD</u> : précise qu'il s'attendait à avoir des propositions de moyens de rencontres entre structures et des propositions d'acteurs qui pourraient travailler ensemble via des commissions spécifiques par exemple.</p> <p><u>Gabriel BEDUNEAU</u> : ajoute que le contexte va changer et le lien entre syndicat et EPCI va se faire de fait. Sur le territoire, une nouvelle génération d'élus arrive et place l'eau au centre de leurs préoccupations. Mais il y a un besoin de formation extrêmement important à l'échelle des EPCIs et du syndicat mais aussi, peut-être, à l'échelon communal.</p>

Stéphane GOURMAUD : demande comment le comité de pilotage prévu la semaine suivante sera présenté en insistant sur la nécessité de pédagogie.

Camille MAY : insiste sur la complexité de condenser 3 comités techniques en 1 seul comité de pilotage.

Thierry Restif : fait remarquer que l'évolution des activités sur le territoire a beaucoup évolué depuis 10 ans et dans le même temps les activités agricoles aussi avec plus de cultures, des exploitations plus grandes, un vieillissement des équipements, ... En 10 ans, les pics de transfert ont augmenté, le changement climatique y est peut-être pour quelque chose aussi. Les pratiques des agriculteurs se sont peut-être améliorées sur certains points (et dégradées sur d'autres), il faudrait regarder dans le détail. Mais cela ne veut pas dire que les différents acteurs ne font pas d'effort. Il faut mettre des moyens pour mieux aménager et limiter les risques de transfert et ne pas se focaliser que sur la profession agricole. Les élus locaux peuvent jouer un rôle pour mieux intervenir sur les dégradations. Mais il y a besoin d'un appui des services de l'Etat.

*Echanges autour du rôle de l'Etat et des Maires sur les sujets d'urbanisme et de bocage*

**Orientations pour le futur contrat :**

Florence FERNANDEZ : Dans l'état des lieux, il n'y a pas les pesticides il faudrait indiquer ceux de l'état des lieux du SDAGE. Florence FERNANDEZ s'interroge sur le fait que la masse d'eau de La Brutz soit basculante, mais qu'en est-il des autres masses d'eau ?

Camille MAY : précise que toutes les masses d'eau sont à objectif 2027B. La Brutz est basculante car elle est la « moins » dégradée.

Maina PRIGENT : constate au regard de la priorisation proposée que les 2/3 du BV sont prioritaires.

Camille MAY : Oui mais il peut y avoir énormément de refus.

Maina PRIGENT : sur le volet sensibilisation/communication, il y a une petite enveloppe financière dans tous les contrats mais qui est peu utilisée. Mais on voit l'importance de ce volet donc il faut flécher du temps et des enveloppes pour des actions de communication et sensibilisation.

Sophie DUCHANGE : est-il possible d'envisager des financements sur un poste communication ?

Camille MAY : C'est trop compliqué pour nous, on est des techniciens de rivière, on n'a pas les compétences pour vulgariser.

Thierry RESTIF : Précise qu'il n'y a pas suffisamment de moyens financiers sur ce volet car cela demande des compétences spécifiques. Ce sont des moyens à envisager dès maintenant car on entre dans la phase de construction du futur contrat pour 2021.

Stéphane GOURMAUD : C'est quelque chose qui peut être vu prochainement avec les financeurs.

Léa LEGENTILHOMME : Les suivis de la qualité de l'eau sont effectués qu'à l'aval de la masse d'eau peut être qu'ils pourraient être réalisés là où il y a les travaux et donc pour montrer les améliorations possibles.

Camille MAY : c'est impossible car il y a un cumul de pressions, on ne peut juger de l'impact des travaux sur l'amélioration de la qualité de l'eau, il y a une influence trop forte des autres pressions.

Philippe BERNARD : il semble y avoir un déclic en 2020. Les accompagnements en désherbage mécanique sont multipliés par 3-4 et les actions sur les « phytos » aussi. Les programmes agricoles semblent être descendants et définis par les techniciens des structures. Il faut réfléchir à une formule efficace en mobilisant les différentes compétences en s'appuyant sur des agriculteurs pionniers des CUMA / ETA qui sont moteurs sur le territoire.

Alice CHATEL : partage ce constat et précise que la commission agricole du syndicat vivote depuis 2010. C'est difficile de mobiliser les agriculteurs sur le territoire.

Philippe BERNARD : 3000 ha ont été diagnostiqués l'année dernière sur le BV de la Seiche (arrêté ZSCE). Il faut réunir les agriculteurs et les faire intervenir autour de la table. On peut regarder ce qui se fait ailleurs.

Maïna PRIGENT : Concernant la recherche de solutions avec les agriculteurs certains bassins versants travaillent sur de petites échelles hydrographiques. Les problématiques milieux aquatiques peuvent être abordées à ce moment-là. C'est possible sur des petits territoires car cela demande un temps d'animation important.

Gabriel BEDUNEAU : Tout cela mérite réflexion. Sur un territoire priorisé cela ne paraît pas aberrant. Mais sur l'amont du territoire ce n'est pas possible qu'on ne fasse rien, il faut être inventif sur les méthodes d'intervention.

Stéphane GOURMAUD : demande si la partie d'autofinancement a été évoquée au niveau des élus

Thierry RESTIF : répond que le comité syndical s'est réuni la 1ère fois la semaine dernière, cette question n'a donc pas encore été abordée, néanmoins, l'enjeu financier a été discuté au niveau des communautés de communes.

Stéphane GOURMAUD : s'interroge sur le moment où l'autofinancement sera abordé.

Thierry RESTIF : demande en retour si les élus devront s'exprimer lors du prochain COPIL

Gabriel BEDUNEAU : demande quels sont les délais pour ces décisions politiques ?

Thierry RESTIF : Ils sont liés à l'étude menée par l'EPTB, il faut travailler sur des scénarios à court et moyen terme.

Gabriel BEDUNEAU : précise que l'idée serait d'avoir un ou deux scénarios possibles. L'ambition PDM doit être posée et de la situation actuelle à la situation PDM, il y a peut-être un juste milieu à trouver. Et l'AELB est prête à suivre : c'est important de le dire.

Maïna PRIGENT : Précise que les postes doivent être adaptés au dimensionnement des travaux milieux aquatiques mais que l'AELB est en mesure d'accompagner.

Camille MAY : Précise que les coûts ne sont pas les mêmes en fonction des techniques plus ambitieuses aussi.

Yvan HURVOIS : L'ambition financière est déjà discutée pour l'AELB, le PDM c'est le point de repère. Il faut mettre le paquet sur les milieux aquatiques, le bocage et sur le volet agricole, c'est plus compliqué on n'a pas trouvé l'arme fatale. La question du changement climatique c'est peut-être une entrée qui mobiliserait plus, c'est plus médiatique.

Thierry RESTIF : demande si les EPCI pourront être maîtrises d'ouvrage associées ? Sur le plan politique, les élus vont pouvoir se positionner sur le court terme. Rennes Métropole a garanti la solidarité financière. Le plus difficile va être de juger ce que l'on est capable de faire en 2021.

Sophie DUCHANGE : souligne, pour 2021, la difficulté d'engager beaucoup d'actions

Gabriel BEDUNEAU : on vise l'ambition PDM. Mais pour 2021, peut-être quelque chose d'intermédiaire.

	<p><u>Thierry RESTIF</u> : Peut-on imaginer des indemnisations des agriculteurs si on doit faire des travaux sur les cours d'eau en têtes de BV ? Les PSE par exemple ?</p> <p><u>Gabriel BEDUNEAU</u> : Les PSE restent expérimentaux</p> <p><u>Alice CHATEL</u> : Il y aurait peut-être des MAEC à inventer qui intégreraient des mesures sur les milieux aquatiques</p> <p><u>Yvan HURVOIS</u> : Le PSE c'est un nouvel outil. Il y a déjà des MAEC qui permettent d'indemniser les agriculteurs sur la bonne gestion des milieux aquatiques. C'est très encadré par la PAC.</p> <p><u>Florence FERNANDEZ</u> : la PAC va évoluer mais pas avant 2 ans, à voir ce que ça donnerait. Dans un premier temps il ne faut pas compter dessus.</p> <p><u>Yvan HURVOIS</u> : on a très peur des enjeux financiers derrière les PSE. Sinon, il y a le fond vert avec la région Bretagne et aussi le label haie. Il faut un objet qui soit fédérateur.</p>
<p><b>PROCHAINES ECHANCES</b></p>	<p>Pour information la poursuite du travail consistera à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Organiser le comité de pilotage de validation de l'évaluation et de présentation de la priorisation</li> <li>○ Envisager un premier comité technique de présentation de l'avancée du travail autour de la stratégie territoriale et de la feuille de route</li> </ul>